

POUR UN RÉSEAU PUBLIC EN SANTÉ : DE LA PAROLE AUX ACTES

Dans la foulée des annonces ministérielles, nous, 16 présidents-directeurs généraux d'établissements de santé et de services sociaux du Grand Montréal et des deux rives, et l'Association des établissements privés conventionnés, nous engageons, dès aujourd'hui, à prendre ensemble les mesures nécessaires pour transformer certaines façons de faire, et ce, dans l'intérêt de notre personnel, de nos usagers et de leurs proches.

Nous désirons créer des environnements de travail stimulants pour le personnel du réseau public, lui offrir des conditions d'exercice saines et lui assurer une meilleure conciliation travail-vie personnelle. Par nos actions, nous souhaitons lui redonner confiance et convaincre ceux et celles qui ont quitté à réintégrer le réseau public.

En cohérence avec les mesures annoncées, nous nous engageons à éliminer le recours à la main-d'œuvre indépendante dans une démarche concertée, en commençant par le personnel des soins infirmiers et des soins cardio-respiratoires.

Nos engagements :

- À compter du 1^{er} novembre 2021 (sauf exceptions spécifiquement prévues au plan), nos 17 institutions ne formeront plus de nouvelles infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes en provenance d'agences privées;
- Les quarts de travail plus favorables seront réservés au personnel des soins infirmiers et soins cardiorespiratoires du réseau public;
- Le renouvellement ou la signature gré à gré de nouveaux contrats avec les agences privées cesseront;
- Un processus d'embauche accéléré permettra une réintégration plus rapide lors d'un salon de l'emploi virtuel conjoint 514-450.

Nos actions seront guidées par ces principes :

- La sécurité des usagers demeure notre priorité et aucun compromis ne sera fait en ce sens;
- La solidarité entre établissements est une des valeurs clés pour la réussite de cette initiative jamais entreprise auparavant;
- Le désir est d'offrir au personnel des conditions d'exercice professionnel optimales et de valoriser son expertise.

En redonnant au personnel de soins la reconnaissance et les conditions qu'il mérite, nous sommes confiants de poursuivre la consolidation d'un réseau public fort, accessible et sécuritaire pour tous.

M^{me} Maryse Poupart, CISSS de Lanaudière

M^{me} Rosemonde Landry, CISSS des Laurentides

M. Christian Gagné, CISSS de Laval

M. Richard Deschamps, CISSS de la Montérégie-Centre

M^{me} Louise Potvin, CISSS de la Montérégie-Est

M. Philippe Gribbeauval, CISSS de la Montérégie-Ouest

M. Lawrence Rosenberg, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Sonia Bélanger, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M. Sylvain Lemieux, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

M. Frédéric Abergel, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Lynne McVey, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

M. Fabrice Brunet, Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

M^{me} Caroline Barbir, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

M. Pierre Gfeller, Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

M^{me} Mélanie La Couture, Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)

M^{me} Manon Boily, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

M. Jean Nadon, président, Association des établissements privés conventionnés